

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2026-062**

EN DATE DU : **15 JUILLET 2026**

TOURISME : ADHÉSION 2026 AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (CEN)

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de Châtelus-Malvaleix, selon convocation le 08/07/2026, sous la présidence de Sylvain DUQUÉROIX, Président.

Monsieur Jean-François BOUCHET a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DUQUÉROIX Sylvain, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LANDE Martine, LANGLOIS Roger, LASSAUGE Frédéric, MARCHAND Annie, MENARD Dorota, MERCIER Stéphane, MEYRAT Jean-Pierre, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, RAOULT Philippe, ROUSSILLAT Florence, SAUDER Damien, VIRMONT Fabien

ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR (1)

Laurent LAFAYE donne pouvoir à Adrien MOREAU

EXCUSÉES (3)

BOURSAUD Armelle, GABAUD Alexandra, POLLI Martine

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	24	24	24	0

Retour de Monsieur Jean-François BOUCHET à 20h35

En 1992, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle- Aquitaine est né avec une mission précise : assurer la conservation à long terme des espaces naturels et des paysages les plus remarquables de Nouvelle-Aquitaine.

L'association est composée de représentants de la société civile, d'organismes liés à la protection de l'environnement, des collectivités territoriales. Toutes ces composantes de la société intègrent le conseil d'administration.

Le CEN intervient déjà sur des communes du territoire, notamment à La Cellette.

La Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche a plusieurs zones Natura 2 000 sur son territoire, il est donc nécessaire de préserver ces espaces naturels . Cette notion est également présente dans le PLUi.

Conserver et protéger la qualité des paysages est indispensable au développement du tourisme.

La cotisation pour la Communauté de Communes s'élève à un montant de 50 € par an.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADHÈRE** au Conservatoire des Espaces Naturel au titre de l'année 2026,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Sylvain DUQUÉROIX

Le secrétaire de séance
Jean-François BOUCHET



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'JF Bouchet', is written over the text 'Le secrétaire de séance Jean-François BOUCHET'.